

Si on est bibliothécaire, raisons de lire la correspondance de Delisle et Beaurepaire (1851-1908)

Michaël Bloche, Françoise Vielliard

Du « Prince des bibliothécaires » au « Modèle des archivistes ».

Lettres de Léopold Delisle à Charles de Beaurepaire (1851-1908)

Genève, Droz, 2025

Collection « Histoire des idées et critique littéraire »

ISBN 978-2-600-06610-5

David-Jonathan Benrubi

Directeur du réseau des médiathèques de Montpellier Méditerranée Métropole

SI ON EST bibliothécaire ou plus largement professionnel de la culture et du patrimoine, et si :

- on n'est pas un érudit ;
- on n'est pas normand ;
- on n'est pas un érudit normand ;
- on n'est pas un épistémologue attaché à étudier les conditions sociales et matérielles de la production du savoir historique au XIX^e siècle ;
- on n'est pas – contrairement à l'auteur de la présente recension – attaché à l'un des deux coéditeurs scientifiques de cette correspondance par un profond sentiment de reconnaissance¹ ;

a-t-on des raisons de lire *Du prince des bibliothécaires* au « modèle des archivistes » ?

Oui, quelques-unes, qui élargissent toutes plus ou moins au plaisir et à l'utilité du décentrement – à la possibilité de travailler notre régime d'historicité professionnel.

La correspondance entre une figure majeure de l'histoire de la conservation et un collègue archiviste

Hors des milieux précités, la figure de Léopold Delisle est trop peu connue. Elle mérite pourtant de figurer dans un panthéon classique de l'histoire des politiques patrimoniales, aux côtés des Vivant Denon,

Viollet-le-Duc, et autre André Chamson... ! Delisle a été le grand bibliothécaire patrimonial du XIX^e siècle, comme, né quarante ans plus tard, Eugène Morel sera le grand bibliothécaire du XX^e siècle : l'introducteur en France de la « Public Library ». On ne rappellera pas ici son *cursus honorum* : il suffit de noter qu'il a été le grand patron de la Bibliothèque nationale durant la Belle Époque, de 1874 à 1905 – après avoir été une figure-clef de son département des Manuscrits².

Natif de Valognes, Delisle entretient avec son compatriote et camarade contentinois Charles de Beaurepaire, archiviste départemental de la Seine Inférieure (Seine-Maritime), une correspondance amicale et professionnelle étendue sur six décennies. Tous deux, en marge ou dans le cadre de leurs fonctions, réalisent une activité scientifique intense, continuateur des formes de l'érudition savante apparues à la fin du XVII^e siècle, dont l'École nationale des chartes sera un conservatoire jusqu'à l'affaire Dreyfus et au-delà. Les modalités pratico-pratiques de cette activité (plus encore que son contenu) nourrissent les échanges des deux amis. Qu'y trouvons-nous ?

1 De reconnaissance envers la professeure et d'estime pour l'incarnation de ce que la bienveillance peut faire à la rigueur méthodique. J'ai suivi le cours de philologie romane de Françoise Vielliard à l'École nationale des chartes. Vers 2008-2009, Françoise Vielliard m'a aidé dans les recherches préparatoires à l'un des chapitres de ma thèse d'École, puis dans sa publication au sein de *Romania*.

2 Le nom de Léopold Delisle est indissociable du *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques de France*. Le « CGM » est d'abord né sous la monarchie de Juillet, dans le sillage de la circulaire Guizot de 1833 imposant théoriquement la production de catalogues dans chaque bibliothèque. Mais c'est surtout quand il est relancé par Delisle en 1888, avec une norme de catalogage uniforme, qu'il accède au rang d'entreprise scientifique systématique. Aujourd'hui informatisé, le CGM continue de vivre au travers du *Catalogue collectif de France* (CCFr) et du *Catalogue en ligne des archives et des manuscrits de l'enseignement supérieur* (Calames).

Le charme désuet de l'ampoule, la rigueur diplomatique du genre : la sincérité d'une amitié

D'abord un certain plaisir de lecture discontinue. N'eussent-ils été chartistes, Beaurepaire et Delisle n'en auraient pas moins été de leur temps : fortement éduqués au latin. Le style épistolaire est classique. Les périodes, comme les lieux communs de rhétorique, sont maîtrisés. Le superlatif superfétatoire alterne avec une concision plus tendue ; la déférence et le ménagement sont ici des caractères formels de l'amitié professionnelle³, aucunement requis quand il s'agit d'évoquer des tiers jugés peu recommandables dans un curieux mélange de franchise et d'hypocrisie :

*Votre prédécesseur, M. Barabé, est un homme sans éducation ; il est dénué de critique ; ses connaissances en histoire et en paléographie manquent par la base ; (...) La grande affaire pour lui, c'est de gagner beaucoup d'argent. Je dois ajouter qu'il m'a toujours témoigné beaucoup de confiance et de complaisance. Je lui en sais bon gré et tiens à conserver les rapports de bonne amitié que j'ai contractés avec lui...*⁴

Les correspondants ont aussi été conformés par la diplomatie médiévale : l'étude systématique des actes. Cela se ressent dans des lettres où des clauses systématiques côtoient des motifs récurrents. Et de cette forme curieuse, si anachronique à nos yeux rompus aux messageries instantanées, émane, passées les effluves de la notabilité, un subtil parfum d'amitié, voire, pour emprunter un motif aujourd'hui très en vogue : d'hospitalité⁵. Le lecteur alerte hésite à caractériser la sociabilité : copains de fac ou républicain des lettres savante ?

Bien sûr, le temps a fait son œuvre et, comme on lit cette correspondance non en historien mais en professionnel ancré, ici ou là un passage saisi hors contexte convoie sa dose d'absurde – facilitatrice d'une rigolade à la pause-café.

3 Ainsi, pour expliquer à Beaurepaire qu'il s'est trompé sur un sujet, Delisle déplace – tout en courtoisie – son argument correctif de la majeure à la concessive. « J'ai été frappé de la justesse de vos observations sur la fortune de Dante en France. Il y a cependant deux faits qui prouvent que... » (Lettre 192, 1883, p. 461)

4 Lettre 3, 1851, p. 13.

5 « Ce serait bien agréable pour nous de revoir des amis tels que vous et je veux espérer que, s'il n'y a pas d'empêchement de votre côté, nous pourrions disposer de ces deux journées pour jouir de votre société plus encore que de votre exposition et des autres agréments de la ville de Rouen. Nous attendons votre réponse, cher ami, pour arrêter définitivement notre projet de voyage, qui serait notre première sortie depuis nos tristesses de l'an dernier. » (Lettre 208, 1887, p. 479)

Une archéologie des politiques patrimoniales

Plus sérieusement, au gré des lettres, nous, professionnels de 2026 (bibliothèques, archives, musées, label « Ville et Pays d'art et d'histoire », voire Conservation régionale des Monuments historiques), entre une clause de courtoisie, un souci de santé, une promesse d'hospitalité, une recommandation honorifique ou une manœuvre électorale dans quelque académie, de part et d'autre de l'évocation soutenue des « différents sujets de nos études chéries »⁶, nous trouvons de singuliers échos à nos sujets.

En vue d'une acquisition concertée, qui n'a eu des échanges informels avec des institutions voisines, la Bibliothèque nationale de France (BnF) ou les services centraux de la culture ?⁷ Dans la programmation d'une exposition, qui ne s'est posé la question de l'incompatibilité entre le travail de recherche et l'intérêt possible du plus grand nombre ?⁸ À l'occasion d'un convoiement, qui n'a regretté la brièveté du séjour et l'impossibilité d'en profiter pour – *per diem* dans la poche – découvrir la ville prêteuse ou emprunteuse⁹ ? Qui ne s'est laissé aller, dans un inexcusable moment d'errance, à critiquer la déconnexion entre une administration de tutelle et les réalités de terrain¹⁰ ? Mais voilà aussi que dans les lettres du tournant du siècle, après des décennies de copies manuscrites adressées par voie postale, surgit la photographie et le rôle des reproductions dans la conservation et la recherche¹¹. Ou, comme

6 Lettre 49, 1854, p. 203.

7 « Au moment où votre lettre m'arrivait, j'allais vous écrire pour une affaire qui me paraît assez importante. Hier je suis allé à Beauvais examiner les parchemins de feu M. Mathon. Ils me semblent, pour une notable partie, de nature à être convoités par la Bibliothèque nationale, mais je ne voudrais pas faire concurrence aux Archives départementales qui voudraient ou pourraient profiter de l'occasion pour compléter leurs fonds. C'est ce que j'ai dit à votre collègue de l'Oise... (...) Voulez-vous que nous agissions de même pour les pièces normandes ? » (Lettre 199, 1885, p. 470)

8 « [Un libraire] m'a parlé d'un projet d'exposition bibliographique pour célébrer à Rouen le 400^e anniversaire de l'introduction de l'imprimerie dans votre ville. Vous pouvez organiser une fête qui n'aurait peut-être pas beaucoup de retentissement dans le grand public [mais qui] ferait faire des progrès à l'histoire de la typographie rouennaise et normande. » (Lettre 206, 1887, p. 477)

9 « Quant à moi, je suis toujours, grâce à Dieu, très vaillant, et la joie de rapporter un riche butin ne m'a pas laissé apercevoir les fatigues d'un voyage entrepris dans de mauvaises conditions, mais qui, d'ailleurs, a été fort court. Je suis resté une seule journée à Londres et je me suis borné à prendre livraison de nos manuscrits et à les surveiller jusqu'à la gare de chemin de fer d'où ils sont arrivés le surlendemain à la Bibliothèque nationale. » (Lettre 211, 1888, p. 481)

10 « Il faut n'avoir jamais travaillé dans un dépôt d'archives départementales pour laisser passer toutes les absurdités (passez-moi le mot) dont ladite circulaire est truffée. » (Lettre 47, 1854, p. 191)

11 « J'ai sous les yeux la photographie d'un des mandements que l'évêque de Saint-Brieuc... » (Lettre 284, 1900, p. 565)

dans une boucle sur BiblioPat¹², un échange sur les matériaux de conservation – qui témoigne autant de l'obsolescence partielle des solutions que de la persistance de certaines questions¹³. On croise même l'arlésienne de l'assurance possible ou non des collections¹⁴! Dans cette époque dont les terminus correspondent peu ou prou aux prémices de l'administration patrimoniale (Mérimée, Guizot, l'École nationale des chartes) et à la grande loi de 1913, c'est une véritable archéologie des pratiques de patrimonialisation qui se révèle dans les interstices de cette correspondance.

12 BiblioPat est une association qui a pour objet de favoriser la diffusion d'informations relatives à la gestion des fonds à vocation patrimoniale en bibliothèque : <https://www.bibliopat.fr/>

13 « *Sauf de rares exceptions (...), les Archives de l'Empire comme la Bibliothèque impériale ne font usage que de cartons en carton. La grandeur varie, au moins chez nous [à la Bibliothèque]. Bien entendu que ces cartons sont du genre des cartons dits de bureau, c'est-à-dire à couverture à charnière. Pas d'anneau sur la face antérieure, mais un fort ruban de fil. Pour les séries de pièces dépourvues de sceaux, la Bibliothèque tend de plus en plus à substituer des reliures aux cartons. Le système de la reliure a d'inappréciables avantages pour la bonne conservation des pièces, le maintien de l'ordre de classement, la sécurité des communications.* » (Lettre 55, 1854, p. 221)

14 « *Je crois que vous êtes bien fondé à penser qu'il n'y a pas lieu d'assurer des collections telles que vos archives... (...) Je sais toutefois que la question a été controversée et que plusieurs grands dépôts littéraires de l'étranger ont été assurés ces derniers temps, et je crois que certaines villes de France se sont récemment décidées à assurer leurs bibliothèques.* » (Lettre 214, 1888, p. 484)

Un autre monde

Un regard plus historien que conservateur se délectera aussi de notations sur le rôle des épouses (avec un curieux effet Colombo), le management (les conseils de Delisle à Beaurepaire concernant le pauvre M. Dussaulx valent leur pesant de cacahouètes¹⁵), les communications à distance (avec les effets de la temporalité distincte des lettres et des paquets), le rapport à la mort, la diplomatie culturelle dans les fonds de province (avec l'accueil du savant russe Mikhaïl Pogodine dans les fonds normands¹⁶)...

Cette correspondance appartient en effet à un monde radicalement différent. Mais les fonds (d'archives) et collections patrimoniales (de bibliothèque) que nous conservons sont passés par les mains des Delisle et des Beaurepaire. Leur signalement actuel doit quelque chose aux inventaires qu'ils ont produits. Leur existence même, souvent, est liée à leurs pratiques d'acquisition ou de recouvrement. S'immerger dans cette correspondance, c'est attraper quelque chose de l'air d'un temps qu'on respire encore un peu entre deux magasins roulants – normands ou pas. ☺

15 « *Qu'il sente dès le commencement que vous entendez être le Maître dans vos Archives, mais, si c'est possible, faites-lui accepter de bon gré votre supériorité.* » (Lettre 3, 1851, p. 15)

16 Lettre 37, 1853, p. 155-157.